

## Subvention aux investissements dans les unités de transformation de l'ananas



**64** unités de transformation renforcées



**1,2 milliards** FCFA investis



**200** emplois créés

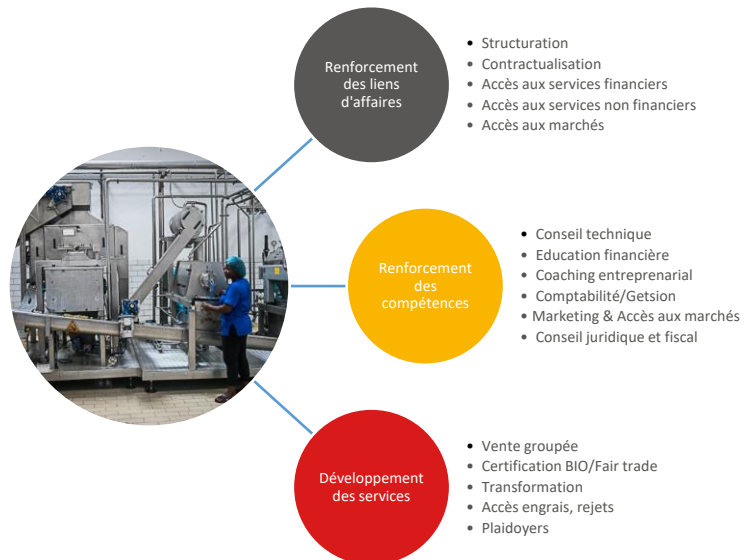


**01 produit crédit** « équipements transformateurs » mis en place

### Développement de l'entrepreneuriat dans la filière ananas (DEFIA)

Le Programme **DEFIA**, mis en place par Enabel au Bénin, porte l'ambition de contribuer à la mise en œuvre du PNIASAN à travers l'amélioration et la sécurisation des revenus agricoles des acteurs des chaînes de valeur de la filière **Ananas** dans les pôles de développement agricoles du Sud du Bénin.

L'objectif est **d'augmenter significativement le revenu de 6.000 entrepreneurs agricoles**. Les actions portent sur le renforcement des capacités (techniques, économiques, marketing, plaidoyer...) par (i) le développement des services de **coaching entrepreneurial** et de conseil agricole (ii) le financement des **investissements productifs** (iii) la mise en relation/facilitation des liens d'affaires entre les acteurs (producteurs, transformateurs, commerçants, fournisseurs de services financiers comme non-financiers, ...) et par (iv) la réalisation des infrastructures structurantes, pour améliorer l'environnement des affaires. DEFIA envisage une complémentarité et synergie d'action avec les autres intervenants dans la chaîne de valeur (acteurs non gouvernementales, universités, projets, programmes).



### Les unités de transformation d'ananas actifs au Bénin

- **245 Unités de transformation de l'ananas recensées**, dont 01 unité industrielle, 03 unités semi-industrielles et 240 unités artisanales. Les unités sont surtout localisé dans les communes **d'Abomey-Calavi** et **d'Allada**.
- **54%** des unités de tranformation sont détenues par les **femmes** ;
- **3 185 employés** (permanents + occasionnels), soit une moyenne de 13 employés par unité ;
- **360 tonnes d'ananas** transformées en moyenne par unité chaque année soit **27 %** de la production dans la région ;
- Plusieurs **produits issus de la transformation** : Jus d'ananas (**98%** des unités), Ananas **découpé** (tranche), **Concentrée** d'ananas, Ananas **Séché**, **Chips** d'ananas, **Purée** d'ananas, **Pépité** d'ananas, **Sirop** d'ananas et **Alcool** d'ananas (vin, liqueur) ;
- Environ **50%** des unités de transformation exportent leurs produits sur les **marchés de la sous-région** (Burkina Faso, Nigeria, Niger, Mali, Sénégal, Togo, etc.) et quelques-unes exportent sur le **marché international** (France). Toutes les unités commercialisent également leurs produits sur le **marché local** (supermarchés, restaurants, ...)



### La problématique du secteur de transformation de l'ananas

- La faible capacité de transformation des unités ;
- La faible qualité des produits transformés qui ne répondent pas souvent aux normes et standards (inter)nationaux ;
- L'importance des pertes post récoltes (fruits hétérogènes en taille, maturité, etc..) ;

- L'importance des pertes pendant le processus de transformation (faible taux d'extraction) ;
- La faible valorisation des sous-produits ;
- L'accès difficile au financement pour investir dans les équipements /emballages / conseils/ communication et infrastructures ;

Ces insuffisances rendent les entreprises, en général, peu compétitives sur le marché.

## Nos actions pour améliorer la compétitivité des entreprises de transformation

Les actions de renforcement de la compétitivité des unités de transformation de l'ananas sont mises en œuvre avec les structures partenaires du programme : l'Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA pôles 5, 6 et 7) et l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA).

Les appuis suivants sont apportés aux entreprises :

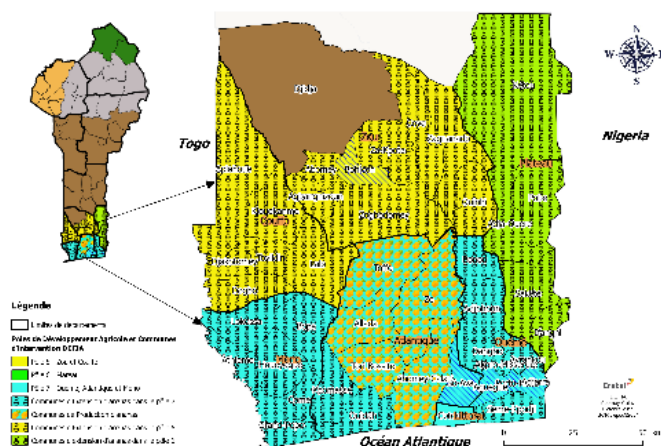
- Favoriser les **relations d'affaires** à travers les Clusters ;
- Faciliter l'accès à des **emballages** adaptés ;
- Faciliter l'accès à **l'énergie** (notamment verte) à moindre coût ;
- Faciliter la mise en place **d'infrastructures** adéquates et aux normes ;
- Favoriser l'acquisition **d'équipements** modernes, adaptés et aux normes ;
- Renforcer les **capacités techniques et entrepreneuriales** des entreprises de transformation : formation, coaching, conseil juridique et fiscal, éducation financière ;
- Mettre à disposition une **expertise technique complémentaire** pour prendre en charge certains besoins spécifiques (certifications, conformité environnementale, analyses de laboratoire, digitalisation, etc.)
- Accompagner les actions de **marketing** ;

## La stratégie de la subvention des investissements dans la transformation de l'ananas

### Acteurs éligibles

Sont éligibles à la subvention :

- Les entreprises individuelles ou coopératives de transformation d'ananas installés dans la zone d'intervention (pôle 5,6,7) du programme.



### Besoins éligibles et niveaux de subvention

BESOINS	% Contribution financière du promoteur	% Subvention par DEFIA	% Crédit par un SFD ou Banque
1. Bâtiments & aménagements	30%	70% ; avec un plafond de 40 millions FCFA	-
2. Logistique (service/transport)	60%	40% ; avec un plafond de 15 millions FCFA	-
3. Expertise technique complémentaire	50%	50% ; avec un plafond de 10 millions FCFA	-
4. Marketing personnalisé	50%	50% ; avec un plafond de 10 millions FCFA	-
5. Equipements légers Coûts moins que 10 millions FCFA	20%	80%	-
6. Equipements moyens et lourds (lignes de production, four électrique) Coût plus que 10 millions FCFA	10% si les coûts se situent entre 10 et 100 millions FCFA	40%	50%
	20% si les coûts se situent entre 100 et 150 millions FCFA	30%	50%
	30% si les coûts sont supérieurs à 150 millions FCFA	20%	50%

## Les critères d'éligibilité et d'attribution

Les promoteurs de projets doivent répondre aux **critères d'éligibilité** suivants :

- Avoir une unité de transformation légalement constituée et installée dans la zone d'intervention ;
- Être expérimenté dans la transformation de l'ananas ;
- Être en lien d'affaires (contractualisation) avec les producteurs pour la fourniture de la matière première et/ou avec les acheteurs du produit transformé ;
- Ne pas enregistrer d'impayés auprès d'une structure de financement (pour le besoin 6) ;
- Ne pas avoir reçu des appuis de même nature d'autres partenaires ou de DEFIA ;
- Accepter les visites d'accompagnement et de contrôle financiers (audits) et techniques ;
- S'engager à respecter les normes environnementales, d'hygiène et d'emploi décent.

Les **critères d'attribution** sont relatifs à l'expérience du promoteur, les avancées proposées en volume et/ou diversification des produits, l'usage de technologies innovantes, ainsi que les entreprises tenues par les femmes et/ou groupes vulnérables et/ou employant une forte main d'œuvre féminine/groupes vulnérables. L'attribution est faite en fonction de la disponibilité du budget du programme.

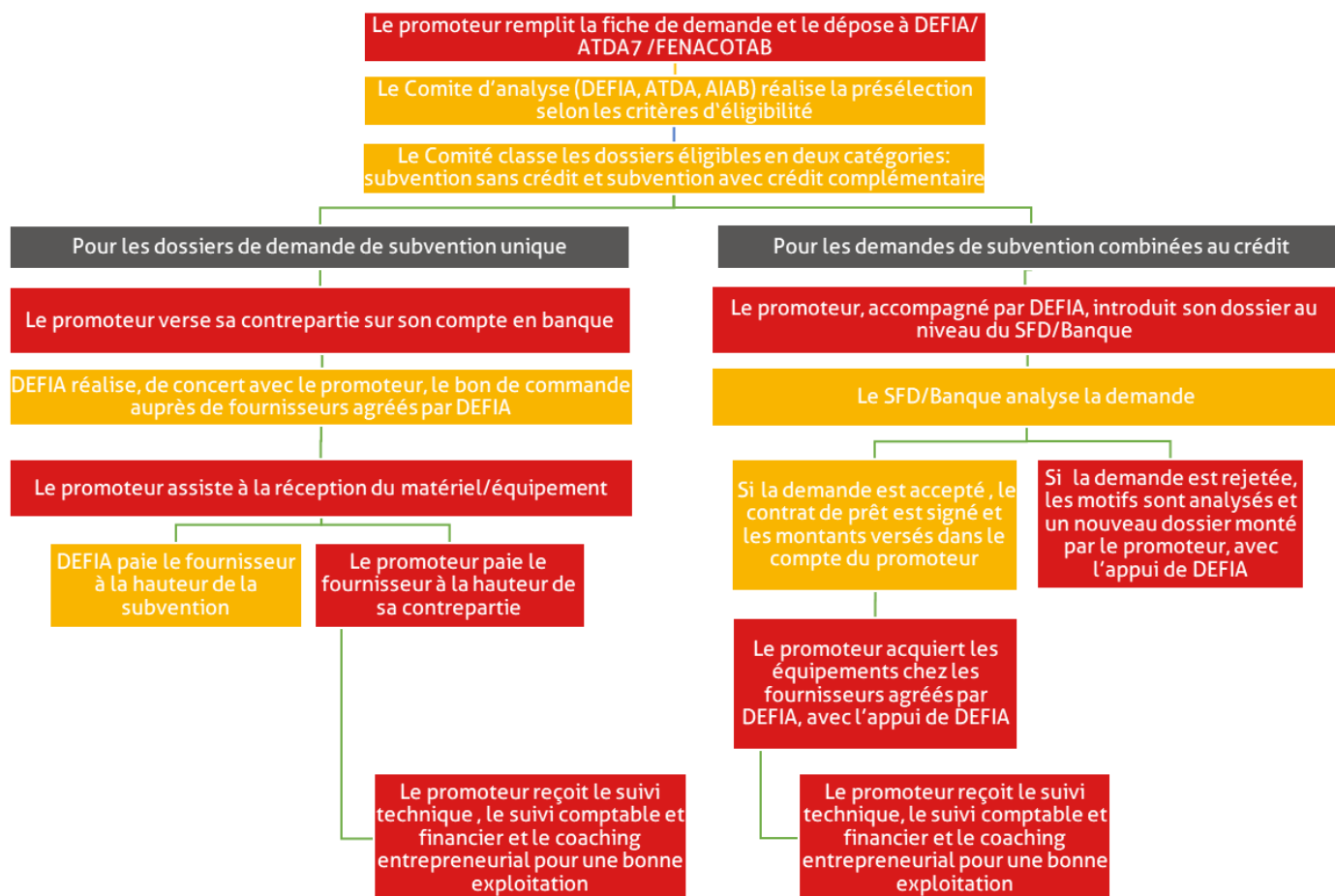
Les entreprises n'ayant pas versé leur contribution financière dans un délai maximal de deux (02) mois, après notification de l'attribution de la subvention, seront exclues.

## Processus de mise en œuvre

1. Le Programme DEFIA organise une séance d'information à l'attention des transformateurs/trices pour présenter le dossier de candidature, clarifier les critères d'éligibilité et d'attribution ainsi que le processus de mise en œuvre et de suivi ;
2. Le Programme DEFIA lance un appel public à projets (journaux, radios, affichages)
3. Les promoteurs intéressés retirent les formulaires de candidatures au niveau de DEFIA, ATDA-7, AIAB et FENACOTAB) ou par une demande par e-mail au secrétariat de DEFIA ([defia@enabel.be](mailto:defia@enabel.be)) ;
4. Les formulaires de candidature sont élaborés (avec l'appui des prestataires de services non financiers au besoin) et déposés au niveau du secrétariat de DEFIA ;
5. Les dossiers sont analysés et présélectionnés par un Comité constitué des représentants de DEFIA, ATDA-7 et l'AIAB sur la base des critères d'éligibilité. Les projets éligibles sont classés en 2 catégories : i) catégorie 1 : subvention sans crédit ; catégorie 2 : subvention combinée au crédit des SFD/Banques ;
6. Les dossiers présélectionnés sont, par la suite, priorisés selon les critères d'attribution. En cas de besoin, le promoteur peut être visité ou être invité par le Comité pour expliquer son projet ;
7. Pour la première catégorie de besoins (subvention sans crédit), le processus de réalisation des travaux, d'acquisition équipements et services est assuré directement par DEFIA à travers des marchés publics ;
8. Pour la seconde catégorie de besoins (subvention et crédit), le processus se déroule comme suit :
  - Le promoteur dépose la demande de crédit complémentaire auprès d'un des SFD/Banque partenaires de DEFIA ;
  - Si la demande est approuvée par le SFD/Banque, le contrat de prêt est signé avec le promoteur ; celui-ci ouvre un compte et y verse sa contrepartie financière ;
  - Le promoteur envoie à DEFIA des justificatifs de versement de la contrepartie et les copies du contrat de prêt signé.
  - DEFIA verse dans le compte du promoteur le montant de la subvention ;
  - Le SFD/Banque décaisse le crédit dans le compte du promoteur et celui-ci procède à l'acquisition des équipements auprès de fournisseurs agréés par DEFIA ;
  - Le titre de propriété est transféré au bénéficiaire après remboursement intégral du crédit.



## Le circuit : réception de demande, sélection, attribution, réalisation et suivi



## Accompagnement complémentaire de DEFIA aux entreprises de transformation

- DEFIA met en place des prestataires de services non financiers (PSNF) pour l'accompagnement et le coaching des entreprises de transformation dans la gestion comptable et financière, le processus de transformation, la certification, la mise en relation d'affaires, l'élaboration de business plan et l'éducation financière du promoteur ;
- DEFIA accompagne 3 SFD (FECECAM, RENACA, ALIDé) dans le renforcement de leurs capacités techniques et financières pour une offre de services financiers adaptés aux transformateurs /trices ;
- DEFIA facilite la confection des plans-types et coûts par type d'unité (artisanale, semi-industrielle et industrielle) conformément aux normes et standards (inter)nationaux d'hygiène, d'alimentation et d'emploi décent.



### Programme DEFIA

Sis ATDA7  
Abomey- Calavi.  
[www.enabel.be](http://www.enabel.be)

### En partenariat avec :



### Avec le financement de :

